
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 19/1 (1992)

DOI: 10.11588/fr.1992.1.57141

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

région d'Orléans vers 600 (et non au IX^e siècle)¹, la valeur paradigmatique de ce texte pour l'époque carolingienne (p. 107) doit être réévaluée et la comparaison avec ses remaniements carolingiens reprise sur des bases différentes.

De l'époque où ce livre était encore une thèse, il a gardé une annotation surabondante, mais parfois curieusement en retrait sur l'état des connaissances. Mgr Lesne ne donne plus le dernier mot sur les abbés laïcs à l'époque carolingienne – voir plutôt Franz J. Felten (1980). Pour les *malae consuetudines*, J.-F. Lemarignier (1951) a été relayé par Elisabeth Magnou-Nortier. Le regrettable Dom Plaine (1899) a été supplanté par Hubert Guillotel (1982) à propos des translations de reliques bretonnes. Le répertoire des manuscrits de Fleury publié par Marco Mostert a toutefois paru trop tard (1989) pour être utilisé.

Cette étude donne le bon exemple d'une exploitation de l'hagiographie ouverte sur l'évolution plus générale de la vie intellectuelle et de l'idéologie politique; c'est ce qui permet de mettre en évidence la tonalité particulière du premier âge capétien, qui manifeste un intérêt accru pour de saintes personnalités contemporaines (Abbon, Gauzlin). Elle délaisse progressivement le terrain de l'hagiographie pour s'en remettre davantage à une défense menée sur le terrain juridique et à la recherche du patronage du roi dont on vante la sainteté de fonction. Au passage, sont touchées des questions qui mériteront à l'avenir une enquête prolongée: ainsi la relation entre les cartulaires et les compilations hagiographiques, ou la concentration relative de la création hagiographique entre les mains du clergé régulier.

Joseph-Claude POULIN, Québec

Maximi Confessoris Quaestiones ad Thalassium. I: Quaestiones I–LV; II: Quaestiones LVI – LXV, una cum latina interpretatione Ioannis Scotti Eriugenae iuxta posita ediderunt Carl LAGA et Carolus STEEL, Turnhout-Leuven (Brepols) 1980 und 1990, CXVIII – 556 S. und LX – 363 S. (Corpus Christianorum, Series Graeca, 7 und 22).

Die editorische Erschließung der Werke des Johannes Scottus macht weiter gute Fortschritte. Nach der lateinischen Version der *Ambigua* des Maximus Confessor, worüber in Francia 17/1 S. 263f. berichtet wurde, ist im Verlauf von zehn Jahren mittlerweile auch das andere Hauptwerk dieses größten griechischen Theologen des 7. Jh., die *Quaestiones ad Thalassium* (Erläuterung von 65 schwierigen Bibelstellen), in seiner Wiedergabe durch Eriugena vorgelegt worden. Den Text, anscheinend vor 866 entstanden und nur in zwei relativ späten Handschriften überliefert (Montecassino 333, um 1100, sowie Troyes, Bibl. mun. 1234, 2. Hälfte 12. Jh., aus Clairvaux), hatte Paul Meyvaert überhaupt erst 1963/73 aufgespürt und identifiziert. Seine Editio princeps erfolgt nun gewissermaßen als Zugabe auf den linken Seiten zu der jeweils rechts gegenübergestellten Ausgabe der griechischen Vorlage, deren kritische Bewältigung angesichts einer nach Dutzenden zählenden Menge von Codices die hauptsächliche Leistung der beiden Herausgeber darstellt. Der lateinischen Fassung widmen sie lediglich einen größeren Abschnitt in der Einleitung des ersten Bandes (XCI–CIX), worin, Meyvaert folgend, die Überlieferung in den beiden voneinander unabhängigen, aber qualitativ höchst verschiedenen Handschriften gekennzeichnet und die chronologische Einordnung der Übersetzung zwischen der Abfassung des dritten und des vierten Buches von Periphyseon des Johannes Scottus begründet wird. Daneben erweisen sich einige von der griechischen Tradition nicht gedeckte Scholien als Eigengut des Eriugena. Eher eklektisch-exemplarischen

1 Dieter VON DER NAHMER, Über die Entstehungszeit der ältesten »Vita s. Aviti«, dans: *Mittellateinisches Jahrbuch* 6 (1970) 7–13.

Charakter haben die Ausführungen zur Übersetzungstechnik und zur Textgestalt der unmittelbar benutzten Vorlage (die älter als alle erhaltenen griechischen Abschriften gewesen sein muß), doch bietet zur weiteren Ergründung dieser Sachverhalte durch die rege Eriugena-Forschung die anschließende Edition jede wünschenswerte Voraussetzung.

Rudolf SCHIEFFER, Bonn

Dieter HÄGERMANN, Andreas HEDWIG, Das Polyptychon und die Notitia de Areis von Saint-Maur-des-Fossés. Analyse und Edition, Sigmaringen (Jan Thorbecke Verlag) 1990, 120 p. (Beihefte des Francia, 23).

Les rééditions de polyptyques se multiplient avec un inégal bonheur. L'entreprise est en soi fort louable et celle des A. l'est particulièrement: pour la première fois ils éditent dans un même volume le polyptyque de l'abbaye de Saint-Maur et la Notitia de Areis, inventaire de ses possessions parisiennes. Le fragment du polyptyque de Saint-Amand-les-Eaux complète l'ensemble. On louera la rigueur de la présentation. L'histoire du monastère jusqu'en 878 conduit à une datation de tous les documents relatifs à cet établissement et, par là-même, à mieux situer nos sources: les deux inventaires ont été sans doute rédigés dans l'hiver 868/869. L'étude de chaque »bien« aboutit à son identification. On en a tiré des cartes extrêmement claires. Par contre l'interprétation du polyptyque dépend des positions désormais intenable, reprises de vieux auteurs qui faisaient d'un polyptyque un document privé. Pourquoi des A. aussi érudits oublient-ils de citer un article de E. Magnou-Nortier, La gestion publique en Neustrie: les moyens et les hommes (VII^e-IX^e siècles) paru dans La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850, éd. H. Atsma, t. 1, Sigmaringen 1989, p. 271-320 (Beihefte der Francia, 16), alors que cet ouvrage est largement cité. Dans l'article E. Magnou-Nortier renvoie (p. 723, n. 6) – comme divers autres auteurs connus des éditeurs – à son »Etude sur le privilège d'immunité du IV^e au IX^e siècle«, dans: Revue Mabillon 60 (1984) 465-512. La conception actuelle de l'immunité, qui élimine des terres bénéficiaires les agents publics et non le paiement de l'impôt, levé directement et sans contrôle par le *dominus*, ici l'évêque, interdit d'affirmer sans discussion serrée que l'*hostilicium*, l'impôt pour l'armée, n'est plus levé et que l'abbaye en a accaparé le montant. D'ailleurs pourquoi avoir rappelé en 869 qu'on effectue un versement de *hostilesio* (c. 9, p. 93: *habet in ipsa villa factos, id est mansos, LX. Solvit unusquisque de hostilesio ...*), si l'immunité l'avait transformé en redevance privée dès 819, cinquante ans plus tôt? Ecrire sur du parchemin coûtait cher et les clercs étaient trop prudents pour laisser sur un acte privé la preuve que son origine était publique. Pourquoi en outre avoir conservé *factus*, un terme typique de la langue bureaucratique, pour désigner un manse qui serait privé? Pourquoi aussi exprimer les versements sous la forme qu'ils avaient quand ils étaient affectés à l'armée alors que l'abbaye, en tant que bénéficiaire privé, souhaitait évidemment autre chose que des bœufs, des porcs ou des moutons, ou leur contrepartie monétaire? Pourquoi enfin une minorité de brefs seulement mentionne-t-elle que les manses sont ingénues ou serviles? Est-ce peu important? La liste des questions sans réponse s'allongerait sans peine.

Il est dommage que les textes transmis ne soient pas lus, par des spécialistes reconnus, avec le regard qu'impose les publications récentes. Le lecteur non spécialiste risque de reproduire l'interprétation proposée par les éditeurs. Depuis quelques années, la présentation traditionnelle des grands domaines est de plus en plus sur la défensive. Elle en est à refuser la confrontation des arguments. A quand la grande discussion qui déboulera une statue passablement rouillée?

Jean DURLIAT, Toulouse